
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 9 mai 2019 à 15 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Était aussi présent :

M. François Purcell, directeur de cabinet

Nombre de personnes dans la salle : zéro

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 237

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2019, à 15 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mai 2019, à 15 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CA19 10 238

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière, concernant la réduction de la vitesse à 30km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

40.01 1193484003

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

À 15 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.